

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2642

présenté par

Mme Untermaier, M. Jean-Louis Bricout, Mme Battistel, Mme Jourdan, Mme Rouaux,  
M. Saulignac, M. Garot, Mme Karamanli, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme El Aaraje,  
M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, Mme Tolmont et Mme Manin

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 73 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.